

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2003 . Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Noureddine Hajji sur les résultats provisoires.

Bilan Arrêté au 30 Juin 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2003	30 juin 2002	31 décembre 2002
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	9 354	13 925	34 842
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	57 729	104 755	81 241
Créances sur la clientèle	3	756 586	788 810	769 971
Portefeuille-titres commercial	4	23 908	13 950	20 449
Portefeuille d'investissement	5	27 122	23 993	26 740
Valeurs immobilisées	6	32 646	31 774	32 015
Autres actifs	7	29 037	29 161	33 675
TOTAL ACTIF		936 382	1 006 368	998 933
PASSIF				
Banque centrale et Centre de chèques postaux		0	7 300	3 900
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	42 610	91 970	102 271
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	614 369	629 622	612 051
Emprunts et ressources spéciales	10	94 539	107 815	95 031
Autres passifs	11	36 602	20 160	37 311
TOTAL PASSIF		788 120	856 867	850 564
CAPITAUX PROPRES				
Capital		35 000	35 000	35 000
Réserves		106 844	106 235	106 235
Résultat reporté		4	13	13
Résultat de l'exercice		6 414	8 253	7 121
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	148 262	149 501	148 369
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		936 382	1 006 368	998 933

UBCI-(Suite)-

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 Juin 2003

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30 juin 2003	30 juin 2002	31 décembre 2002
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	13	185 856	241 161	208 910
Crédits documentaires	14	48 378	58 902	60 472
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		234 234	300 063	269 382
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	95 119	200 958	75 831
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	331	19	19
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		95 450	200 977	75 850
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus		0	0	0
Garanties reçues	17	430 980	504 357	533 844
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		430 980	504 357	533 844

Etat de résultat

Période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2003

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30 juin 2003	30 juin 2002	31 décembre 2002
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	18	32 851	36 994	72 944
Commissions	19	7 527	6 211	13 715
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	2 259	2 771	4 936
Revenus du portefeuille d'investissement	21	121	190	524
Total produits d'exploitation bancaire		42 758	46 166	92 119
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	22	11 014	13 278	26 668
Commissions encourues		372	563	796
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0	0
Total charges d'exploitation bancaire		11 386	13 841	27 464
PRODUIT NET BANCAIRE		31 372	32 325	64 655
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(2 875)	(2 817)	(20 164)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(332)	173	(16)
Autres produits d'exploitation		909	855	1 919
Frais de personnel		(10 392)	(9 704)	(19 960)
Charges générales d'exploitation	24	(5 435)	(5 350)	(10 855)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 200)	(3 153)	(6 277)

UBCI-(Suite)-

RESULTAT D'EXPLOITATION		10 047	12 329	9 302
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	25	1	39	174
Impôts sur les sociétés		(3 634)	(4 115)	(2 355)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6 414	8 253	7 121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 414	8 253	7 121

ETAT DE FLUX E TRESORERIE PERIODE DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2003

	Notes	30 juin 2003	30 juin 2002	31 décembre 2002
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		39 219	40 330	81 893
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 826)	(9 101)	(26 130)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		15 111	3 380	4 729
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(7)	46	(69)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		11 331	82 528	84 545
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(9 018)	(24 964)	10 456
Acquisition / Cession des titres de placement		(3 203)	8 373	1 390
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(9 583)	(3 037)	(23 387)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		2 763	(4 442)	4 150
Impôts sur les sociétés		(5 582)	(4 270)	(3 998)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		34 205	88 843	133 579
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		121	190	524
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(958)	479	(2 532)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(3 780)	(4 210)	(7 591)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 617)	(3 541)	(9 599)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement des emprunts		3 000	36 500	(10 000)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(1 138)	1 366	4 407
Dividendes versés		(6 515)	(4 970)	(6 525)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(4 653)	32 896	(12 118)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		24 935	118 198	111 862
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(7 950)	(119 812)	(119 812)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	26	16 985	(1 614)	(7 950)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE :

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 35 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la Banque Nationale de Paris Intercontinentale (BNPI).

Le capital social est divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNPI	3 500 000	50,00 %
GROUPE BEN SEDRINE	592 539	8,47 %
GROUPE TAMARZISTE	507 437	7,25 %
GROUPE BOURICHA	316 480	4,52 %
HERITIERS ABDELLAH LACHHAB	214 155	3,06 %
GROUPE SELLAMI	125 379	1,79 %
MED RACHED CHEBIL	113 417	1,62 %
CARTE ASSURANCES	110 835	1,58 %
ALI FEKIH	80 500	1,15 %
BOUADJA ABDERAHMANE	74 516	1,06 %
GROUPE RIAHI	72 334	1,03 %

UBCI-(Suite)-

MED FINANCES SICAF	60 200	0.86%
PERSONNES MORALES	364553	5.21%
PERSONNES PHYSIQUES	861223	12.3%
ACTIONS NON CREEES	6432	0.09%
TOTAL	7 000 000	100 %

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

3. méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

LES PRINCIPES COMPTABLES LES PLUS SIGNIFICATIFS SE RESUMENT COMME SUIV : 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte
- Comptes débiteurs de la clientèle
- Crédits sur ressources spéciales
- Autres crédits à la clientèle
- Engagements par signature

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes. Ces engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

UBCI-(Suite)-

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) **Le portefeuille-titres commercial**

a) **titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

b) **titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) **Le portefeuille d'investissement :**

a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS 2	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 1999, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 75% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2002 à 2006. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2003 un montant de 9 354 KDT contre 13 925 KDT au 30 juin 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Caisse	7 087	5946	7 529
Comptes ordinaires BCT	2 265	7971	27 290
Chèques Postaux	2	8	23
	<u>9 354</u>	<u>13 925</u>	<u>34 842</u>

UBCI-(Suite)-

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2003 un montant de 57 729 KDT contre 104 755 KDT au 30 juin 2002 et se présente comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	7 562	10 495	10 645
Banques de dépôts	37	27	2 044
Banques non-résidentes	38 606	66 159	41 766
Organismes financiers spécialisés	11 444	27 904	26 555
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	80	170	231
	57 729	104 755	81 241

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS ET MOINS D'1 AN	PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
BCT	7 562	-	-	-	7 562
Banques de dépôts	37	-	-	-	37
Banques non-résidentes	38 606	-	-	-	38 606
Organismes financiers spécialisés	4508	5 733	1 203	-	11 444
Entreprise liée : UTL	4508	4 291	400	-	9 199
Autres organismes financiers spécialisés	-	1 442	803	-	2 245
Créances rattachées	80	-	-	-	80
	50 793	5 733	1 203	-	57 729

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2003 à un montant de 756 586 KDT contre 788 810 KDT au 30 juin 2002 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Portefeuille escompte	(1)	494 056	537 153	513 113
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	130 650	135 963	123 968
Crédits sur ressources spéciales	(3)	70 979	68 176	71 575
Autres crédits à la clientèle	(4)	151 719	122 556	150 904
Crédit au profit des entreprises publiques pris en charge par l'Etat		2 480	2 111	2 497
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		4 012	4 104	3 563
Total brut		853 896	870 063	864 820
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(97 310)	(81 253)	(94 849)
Total net		756 586	788 810	769 971

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS ET MOINS D'1 AN	PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Portefeuille escompte	79 988	197 919	167 485	48 664	494 056
Comptes débiteurs de la clientèle	130 650	-	-	-	130 650
Crédits sur ressources spéciales	5 783	6 289	38 413	20 494	70 979
Autres crédits à la clientèle	144 031	-	7 688	-	151 719
Créances prises en charge par l'Etat	124	-	620	1 736	2 480
Créances rattachées	4 012	-	-	-	4 012
	364 588	204 208	214 206	70 894	853 896

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes II,III,IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2003 à 151 719 KDT contre un solde de 122 556 KDT au 30 juin 2002 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Total créances douteuses	(i)	156 194	118 283	155 526
Valeurs impayées		8 261	14 432	7 266
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		7 688	8 551	7 613
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	419	939	520
Agios réservés sur entreprises publiques		858	776	860
Agios réservés classe 2,3,4		(21 701)	(20 425)	(20 881)
		151 719	122 556	150 904

UBCI-(Suite)-

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Classe 2	5 433	3 801	5 427
Classe 3	27 549	2 030	8 611
Classe 4	102 369	92 803	121 468
	<u>135 351</u>	<u>98 634</u>	<u>135 506</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2002	94 849
Dotations	3 481
Reprises	(i) <u>(1 020)</u>
Provisions au 30 juin 2003	<u>97 310</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	995
Reprise sur créances passées par pertes	25
	<u>1 020</u>

Note 4 : Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2003 un montant de 23 908 KDT contre 13 950 KDT au 30 juin 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Bons de trésor souscrits auprès de la BCT	-	-	-
Titres de Placement a revenu variable	244	-	-
Bons de trésor souscrits	-	1 698	-
Bons de trésor assimilés BTA	9 392	6 894	4 634
Bons de trésor cessibles BTC	14 045	5 028	15 583
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	227	330	232
	<u>23 908</u>	<u>13 950</u>	<u>20 449</u>

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2003 à 27 122 KDT contre 23 993 KDT au 30 juin 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Titres de participation	7 250	5 487	7 146
Parts dans les entreprises liées	(i) <u>21 256</u>	<u>19 370</u>	<u>20 646</u>
Total brut	28 506	24 857	27 792
Provision pour dépréciations de titres	(1 384)	(864)	(1 052)
Total Net	<u>27 122</u>	<u>23 993</u>	<u>26 740</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 32 646 KDT au 30 juin 2003 contre 31 774 KDT au 30 juin 2002 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	69 871	62 289	62 289
Acquisitions	3 766	4 577	7 926
Cessions	(2)	(139)	(344)
Valeurs brutes en fin de période	<u>73 635</u>	<u>66 727</u>	<u>69 871</u>
Amortissements	(40 886)	(34 785)	(37 753)
Provisions pour dépréciation	(103)	(168)	(103)
Valeurs nettes en fin de période	<u>32 646</u>	<u>31 774</u>	<u>32 015</u>

UBCI-(Suite)-

Note 7 : Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29 048 KDT au 30 juin 2003 contre 29 161 KDT au 30 juin 2002 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Débiteurs divers	(i)	23 620	21 106	26 931
Comptes de régularisation	(ii)	5 258	6 448	6 126
Comptes de Stock		13	12	13
Charges reportées		56	140	102
Siège, succursale et agences		101	1 455	503
		29 037	29 161	33 675

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

Prêts et avances au personnel	14 367
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	201
Etat, impôt et taxes	1 969
Retenue à la source	1
Autres débiteurs divers	7 082
	23 620

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 736
Produits à recevoir	607
Débets à régulariser et divers	1 658
Autres comptes d'ajustement devises	-
Compensation reçue	257
	5 258

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 42 610 KDT au 30 juin 2003 contre 91 970 KDT au 30 juin 2002 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Banques de dépôt	(i)	10 068	38 630	55 078
Banques d'investissement			6 250	3 500
Banques non-résidentes	(ii)	28 519	40 052	34 782
Organismes financiers spécialisés	(iii)	2	124	9
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		87	190	74
Dépôts des compagnies d'assurances		3 934	6 724	8 828
		42 610	91 970	102 271

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

<u>Banques de dépôt</u>	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes ordinaires	68	60	78
Emprunts au jour le jour et à terme	10 000	38 570	55 000
	10 068	38 630	55 078

(2) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes ordinaires	184	200	3 655
Emprunts au jour le jour et à terme	28 335	39 852	31 127
	28 519	40 052	34 782

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

<u>Organismes financiers spécialisés</u>	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes ordinaires	2	124	9
	2	124	9

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 614 369 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 629 622 KDT au 30 juin 2002. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes à vue	(i)	249 879	250 599	255 452
Comptes d'épargne	(ii)	206 510	197 252	205 376
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	105 659	96 017	109 236
Autres sommes dues à la clientèle		23 691	28 703	20 027
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	24 000	52 500	21 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		4 630	4 551	960
		614 369	629 622	612 051

UBCI-(Suite)-

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS ET MOINS D'1 AN	PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Comptes à vue	249 879	-	-	-	249 879
Comptes d'épargne	206 510	-	-	-	206 510
CAT/BC et autres produits financiers	47 204	45 207	13 248	-	105 659
Autres sommes dues à la clientèle	23 691	-	-	-	23 691
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrit par la clientèle	20 500	500	3 000	-	24 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 630	-	-	-	4 630
	552 414	45 707	16 248	-	614 369

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	30/06/03	30/06/02	31/12/02
Entreprises publiques	9 197	17 057	31 745
Autres clientèles commerciales	72 075	77 504	69 206
Comptes de non-résidents	65 826	61 288	60 078
Clients particuliers	102 781	94 750	94 423
	249 879	250 599	255 452

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		30/06/03	30/06/02	31/12/02
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	172 847	167 160	172 165
Comptes d'épargne investissement		367	381	369
Comptes d'épargne logement		22 671	19 860	22 030
Autres	(b)	10 625	9 851	10 812
		206 510	197 252	205 376

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/03	30/06/02	31/12/02
Bons de caisse	79 163	71 215	73 912
Dépôts à terme	14 438	14 972	16 647
Placements en devises	12 058	9 830	18 677
	105 659	96 017	109 236

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque. Les certificats de dépôt ont une durée minimale de 90 jours et maximale de 5 ans.

	30/06/03	30/06/02	31/12/02
Entreprises étatiques	20 000	41 500	16 500
Sociétés privées	3 500	10 500	4 000
Particuliers	500	500	500
	24 000	52 500	21 000

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 94 539 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 107 815 KDT au 30 juin 2002. Il s'analyse comme suit :

		30/06/03	30/06/02	31/12/02
Emprunt Obligataire		20 000	20 000	20 000
Emprunt Privée -CNSS		-	15 000	-
Ressources étatiques	(i)	7 538	7 973	7 712
Mobilisation créances	(ii)	562	562	562
Crédits partenariat	(iii)	18 370	19 899	20 119
Crédit BIRD	(iv)	5 864	6 070	5 911
Autres fonds extérieurs		40 992	36 919	40 160
Dettes rattachées à des ressources spéciales		1 213	1 392	567
		94 539	107 815	95 031

(i) Il s'agit des crédits FONAPRA, FOPRODI et FOSDA.

UBCI-(Suite)-

(ii) Il s'agit des créances de la clientèle mobilisées sur la Libye conformément aux décisions des autorités monétaires.

(iii) Il s'agit de l'encours des utilisations sur la ligne de crédit CFD et PROPARGO.

(iv) Il s'agit de l'encours des utilisations sur la ligne de crédit BIRD.

UBCI-(Suite)-

Note 11 : Autres postes de passif

Le solde de cette rubrique a atteint 36 602 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 20 160 KDT au 30 juin 2002. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Provisions	(1)	6 372	5 297	5 896
Comptes de régularisation	(2)	7 921	8 817	8 196
Créditeurs divers		6 157	5 884	7 278
Comptes exigibles après encaissement	(3)	16 030	6	15 802
Subvention d'investissement		122	156	139
		36 602	20 160	37 311

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 729	3 331	3 581
Provisions pour risques et charges	1 674	1 103	1 452
Provisions pour charges de retraites	969	863	863
	6 372	5 297	5 896

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Charges à payer	4 489	4 025	4 389
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 762	2 721	1 778
Crédits à régulariser et divers	1 464	1 214	1 299
Compte d'ajustement devises	206	857	730
	7 921	8 817	8 196

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

Comptes exigibles après encaissement	55 847
Portefeuille encaissement	(39 817)
	16 030

Note 12 : Capitaux propres

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/02</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres variations</u>	<u>30/06/03</u>
<u>Capital</u>	35 000	-	-	35 000
<u>Réserves et report à nouveau</u>	106 248			106 848
Réserve légale	3 500		-	3 500
Réserve extraordinaire	99 434	170	620	100 224
Prime d'émission	1 250	-	-	1 250
Réserve de réévaluation	894	-	-	894
Réserve à régime spécial	1 157	440	(620)	977
Report à nouveau	13	(9)		4
<u>Dividendes et tantièmes distribués</u>	-	6 520	(6 520)	-
<u>Résultat de la période</u>	7 121	(7121)	6 414	6 414
<u>Situation nette</u>	148 369	(6 520)	6 414	148 262

(1) Le résultat de l'exercice 2002 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003.

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2003 185 856 KDT contre un solde de 241 61 KDT au 30 juin 2002 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
En faveurs d'établissement bancaire et financiers	46 372	57 579	60 552
Entreprises liées : UTL	2 289	2 800	2 800
Autres	44 083	54 779	57 752
En faveur de la clientèle	139 484	183 582	148 358
Cautions fiscales	6 308	5 793	5 694
Cautions pour marchés	51 306	49 217	49 110
En devises	1 126	3 776	1 036
En dinars	50 180	45 441	48 074
Cautions douanières	22 202	39 276	43 574
Cautions diverses	39 716	80 069	42 134
En devises	12 480	43 320	13 028
En dinars	27 236	36 749	29 106
Obligations cautionnées	11 952	9 227	7 846

Engagement sur billet de trésorerie

8 000	-	-
185 856	241 161	208 910

UBCI-(Suite)-

Note 14 : Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 48 378 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 58 902 KDT au 30 juin 2002. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	1 969	3 464	1 678
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	46 409	55 438	58 794
Ouverture de crédits documentaires	25 867	35 915	41 258
Acceptation à payer liées au financement du commerce extérieur	20 542	19 523	17 536
	48 378	58 902	60 472

Note 15 : Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2003, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 95 119 KDT.

Note 16 : Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
SIDCO	312	-	-
	331	19	19

Note 17 : Garanties reçues

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnie d'assurance	15 266	19 023	15 266
Garanties reçues des banques	54 731	74 323	70 981
Garanties reçues des banques résidentes	1 130	2 550	1 240
Garanties reçues des banques non résidentes	53 601	71 773	69 741
Nantissement titres	11 626	13 601	11 626
Garanties reçues de la clientèle	349 357	397 410	435 971
	430 980	504 357	533 844

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 851 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 36 994 KDT au 30 juin 2002. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	571	721	1 763
Produits sur opérations de crédit	29 342	32 805	64 607
Revenus assimilés	2 938	3 468	6 574
	32 851	36 994	72 944

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Marché Monétaire au jour le jour	104	27	43
Marché Monétaire à terme	-	-	27
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	201	419	1 012
Marché Monétaire en devises	258	256	650
Autres	8	19	31
	571	721	1 763

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit présentent comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	19 368	21 733	43 212
Comptes courants débiteurs	7 374	8 692	16 650
Crédits sur ressources extérieures	2 231	2 102	4 189

Créances douteuses ou litigieuses	159	76	153
Crédits au personnel	210	202	403
	29 342	32 805	64 607

UBCI-(Suite)-

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 056	1 165	2 189
Commissions de découverts	1 356	1 868	3 035
Commissions sur billets de trésorerie	1 53	38	83
Report-Déport	308	367	-
Autres Intérêts assimilés	65	30	1 267
	2 938	3 468	6 574

Note 19 : Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 527 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 6 211 KDT au 30 juin 2002. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Commission prélevées sur les opérations bancaires	6 085	5 158	11 240
Commissions de tenue de compte	1 212	906	1 749
Autres commissions	230	147	726
	7 527	6 211	13 715

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 259 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 2 771 KDT au 30 juin 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor	0	81	149
Intérêts servis sur cession de bons de trésor	(0)	(38)	(43)
Intérêts perçus sur BTC	412	322	
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme			447
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	167	213	390
Gains/opération BTA-BTC	91	64	105
+Value/cession titres	0	26	440
Bénéfice de change	3 376	4 705	8 476
Perte de change	(1 787)	(2 602)	(5 028)
	2 259	2 771	4 936

Note 21 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2003 121 KDT contre 190 KDT au 30 juin 2002 et correspond à des dividendes sur titres de participation.

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 014 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 13 278 KDT. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 055	3 121	5 113
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 7 869	8 031	17 016
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	2 000	2 051	4 138
Charges assimilées	90	75	401
	11 014	13 278	26 668

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Dépôts à vue	741	1 016	1 720
Bons de caisse et autres produits financiers	2 430	2 342	5 365
Comptes d'épargne	3 827	3 773	7 583
Certificats de dépôts	871	900	2 348
	7 869	8 031	17 016

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 875 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 2 817 KDT au 30 juin 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Dotations aux provisions	4 032	4 418	24 745
Reprises de provisions	(1 176)	(1 607)	(7 725)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	25	6	102
Créances radiées	-	-	3 057
Récupération sur créances radiées	(6)	-	(15)
	2 875	2 817	20 164

UBCI-(Suite)-

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 435 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 5 350 KDT au 30 juin 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Impôts et taxes	211	197	407
Travaux, fournitures et services extérieurs	2 153	2 143	4 327
Transport et déplacement	15	14	40
Frais divers de gestion	2 179	2 298	4 296
Charges sur opérations de leasing	-	-	55
Autres charges d'exploitation	877	698	1 730
	<u>5 435</u>	<u>5 350</u>	<u>10 855</u>

Note 25 : Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 KDT au 30 juin 2003 contre un solde de 39 KDT au 30 juin 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Plus value de cession d'immobilisations	1	42	178
Moins value de cession d'immobilisations	-	(3)	(4)
	<u>1</u>	<u>39</u>	<u>174</u>

Note 26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/03, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 16 985 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>30/06/03</u>	<u>30/06/02</u>	<u>31/12/02</u>
Caisse	7 100	5 958	7 542
Banque Centrale(comptes ordinaires)	2 265	7 971	27 290
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	37	27	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	10 023	7 589	5 596
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	7 562	10 495	10 645
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	28 583	23 823	38 177
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	0	34 747	0
Chèques postaux	2	8	23
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(68)	(60)	(78)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(184)	(200)	(3 655)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	(7 300)	(3 900)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(10 000)	(38 570)	(57 000)
Banques de développement	0	(6 250)	(1 500)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(28 335)	(39 852)	(31 127)
	<u>16 985</u>	<u>(1 614)</u>	<u>(7 950)</u>

**COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2003**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 juillet 2003

Le Commissaire Aux Comptes
Noureddine HAJJI